



**RAPPORT  
TCHETCHENIE  
MARS 2003**

**« Si tu es Tchétchène,  
médecin ou pas,  
tu es déjà coupable »**

*« Pour nous, médecins, il n'y a pas d'ennemis.  
Chaque personne qui franchit le seuil  
de notre hôpital n'a ni nationalité, ni foi,  
ni couleur de peau : c'est un blessé qui a  
besoin de notre aide. »*

Dr Oumar Khambiev  
Ancien ministre de la Santé en Tchétchénie

En Tchétchénie, le personnel médical est pris entre deux feux : les forces militaires russes d'un côté, les combattants tchétchènes de l'autre. Accusés de collaboration ou de trahison, les médecins se retrouvent en première ligne de cette guerre sans front et ne bénéficient d'aucune protection.

En juillet 1995, la Cour constitutionnelle de Russie considérait le premier conflit tchétchène, comme un conflit armé interne, donc soumis au respect du Protocole additionnel des Conventions de Genève relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II) et à l'article 3 commun. La deuxième offensive, lancée par les forces fédérales, est qualifiée depuis le début « d'opération antiterroriste » par les autorités russes. Elle est décrite comme une vaste opération de police, nécessitant tout de même la présence et l'intervention de plus de 80 000 militaires, des phases de bombardements aériens intenses et l'utilisation quotidienne d'artillerie lourde en tout genre. Les dizaines de milliers de victimes recensées depuis septembre 1999 et les 120 000 réfugiés tchétchènes qui stationnent encore à ce jour en territoire ingouche seraient donc imputables à une simple opération de police menée au nom de la lutte mondiale contre le terrorisme.

Le désaccord sur la qualification juridique de ce conflit entretenu par les autorités russes, laisse la porte ouverte à tous les abus. Et ils ne manquent pas. La population civile est la première à en faire les frais. Une situation que bon nombre d'organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme ne cessent de dénoncer.

Une fois de plus, *Médecins du Monde* tire le signal d'alarme en attirant l'attention de la communauté internationale sur le sort du personnel médical tchétchène qui n'est pas épargné par les exactions très majoritairement pratiquées par l'armée russe. Le fait n'est pas nouveau, ce qui est nouveau, c'est d'en parler. Le non-respect des droits du personnel sanitaire constitue une grave violation du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Une violation de plus dans cette région du monde qui les collectionne sans être inquiétée.

Les témoignages recueillis en ce début d'année 2003 auprès d'une trentaine de médecins tchétchènes prouvent une nouvelle fois que les discours du Kremlin vantant la normalisation de la situation dans la petite république caucasienne relèvent davantage de la propagande que de la réalité. Le déchaînement de violence qui ravage la région depuis trois ans et demi se poursuit à huis clos, en toute impunité et au mépris de toutes les conventions internationales, dont la Fédération de Russie est pourtant signataire.

Ces violations incessantes du droit international humanitaire et des droits de l'homme vis-à-vis du personnel médical ont des répercussions directes sur l'accès aux soins des populations civiles dans une région où, malgré les annonces officielles de normalisation, le conflit armé continue et frappe inlassablement les plus vulnérables.

Tous les médecins et le personnel soignant rencontrés ont demandé l'anonymat.  
Les lieux et les dates ne sont pas précisés pour des raisons de sécurité.

## Rappel de quelques articles du Protocole additionnel aux Conventions de Genève (Protocole II) que les forces russes et les combattants tchéchènes sont censés respecter

---

### Extrait 1 : Article 9 - Protection du personnel sanitaire et religieux

1. *Le personnel sanitaire et religieux sera respecté et protégé. Il recevra toute l'aide disponible dans l'exercice de ses fonctions et ne sera pas astreint à des tâches incompatibles avec sa mission humanitaire.*
  2. *Il ne sera pas exigé du personnel sanitaire que sa mission s'accomplisse en priorité au profit de qui que ce soit, sauf pour des raisons médicales.*
- 

## Les raisons du silence

*« Avant d'être médecin, nous sommes Tchétchènes, donc forcément coupables... Si nous voulons rester en vie, nous devons nous taire. »*

*« Pour nous, c'est compliqué de vous parler, depuis des années nous travaillons dans des conditions extrêmement difficiles, et nous nous y sommes habitués, nous ne savons plus ce qu'est la normalité. »*

Le personnel médical qui travaille sur le territoire tchéchène ne bénéficie d'aucune protection. Le seul fait d'être soupçonné d'avoir soigné des combattants indépendantistes justifie une arrestation et un interrogatoire de la part des forces fédérales russes.

Menaces, chantage, entrave dans le travail, surveillance constante, dénonciations font partie de leur quotidien. Régulièrement, des médecins sont interpellés, d'autres disparaissent, sont torturés ou condamnés à l'exil. Ces exactions sont le plus souvent passées sous silence. Les représailles et les tentatives d'intimidations sont courantes de la part des fédéraux, elles ne sont cependant pas exceptionnelles du côté des combattants tchéchènes. Les médecins exercent au péril de leur vie et de celle de leur famille. Ils soignent la peur au ventre et en silence.

### R. Médecin

*« Les médecins devraient être protégés et intouchables. Ici, en Tchétchénie, c'est le contraire, un médecin a plus de risque que n'importe qui d'autre. Nous sommes prisonniers de notre profession, ce n'est pas parce qu'on sort de l'hôpital qu'on arrête d'être médecin. La nuit comme le jour, on a peur. Peur d'exercer notre métier, peur de soigner, peur de se faire arrêter, peur d'être accusé. Nous soignons tout le monde,*

*sans distinction et de la même manière, nous ne sommes pas là pour faire de la politique. Le fait de ne pas être protégé nous oblige à cacher la vérité. Si on parle et que c'est publié, d'une manière ou d'une autre, ils nous retrouveront, les représailles ne se feront pas attendre. Je pourrais vous parler plusieurs jours des problèmes que nous avons, mais je n'ai pas envie de mourir, ni de mettre ma famille en danger. Si je vous parle, je ne dormirai plus jamais tranquille. »*

En dehors des structures de soins, la plupart des médecins préfèrent taire leur profession pour se protéger. S. n'est pas le seul praticien à s'inventer un métier pour passer les check points qui quadrillent toujours le territoire : « *A moins d'y être obligé, je ne dis pas que je suis médecin, encore moins que je suis chirurgien, c'est trop risqué, on m'accuserait tout de suite de soigner des combattants et je serais arrêté.* »

Après avoir reçu des menaces à un poste de contrôle, Z. et R. ont eux aussi décidé de passer leur profession sous silence. Z. : « *Aujourd'hui, j'ai peur de répondre que je suis médecin. Certains n'hésitent pas à nous garder plus longtemps. Un jour, un soldat m'a dit que ça lui faisait plaisir de savoir qu'en m'empêchant de passer, mes patients allaient peut-être mourir.* »

R. : « *Chaque fois que je passe un check point et que je montre ma carte, ils me demandent ma spécialité, si j'avoue que je suis traumatologue, j'ai systématiquement des ennuis. Je cache le plus possible que je suis médecin.* »

## Abus de pouvoir

*« Les militaires russes débarquent dans les hôpitaux sans prévenir à n'importe quelle heure du jour et de la nuit. Ils entrent avec leurs chaussures pleines de boue dans les salles d'opération, s'ils ont besoin d'un médicament, ils font sauter les portes des stocks, on a même pas le temps de leur donner les clés. Ici, on passe notre temps à réparer les portes. Ils ne respectent rien, aucune règle, nous encore moins, et nous le font bien sentir. »*

Plusieurs praticiens ont également relevé les problèmes rencontrés avec les groupes paramilitaires de l'administration tchétchène pro-russe dirigée par Akhmad Kadyrov. « *Ils abusent de leur pouvoir et ne nous respectent pas plus que les Russes. Ces miliciens se croient supérieurs parce que les Russes leur donnent des armes, qu'ils leur enlèvent d'ailleurs souvent pendant les nettoyages, de peur qu'ils ne s'en servent pour intervenir.* »

*« Un milicien reçoit 600 dollars pour tuer, nous en recevons 60 pour sauver des vies ! Nous aussi nous prenons des risques, mais nous ne sommes pas payés en conséquence. »*

Le salaire mensuel d'un milicien se situe entre 6 000 et 18 000 roubles, en fonction des risques qu'il prend. Celui d'un médecin est de 2 700 roubles par mois, soit la moitié du salaire moyen d'un médecin dans les autres républiques de Russie. Fin février, de nombreux médecins n'avaient pas touché leur salaire du mois de décembre. Pour cause de remaniement ministériel.

## Priorité aux soldats blessés

*« Pendant la première guerre, de 1994 à 1996, on était obligé de soigner et d'opérer les militaires russes, on pratiquait jusqu'à 350 opérations par semaine, avec le matériel des ONG internationales évidemment. Personne ne l'a jamais su. »*

Les fédéraux amènent fréquemment leurs blessés dans les hôpitaux civils tchétchènes. « *Ils ne nous respectent pas, mais ils ont plus confiance en nous que dans leurs propres médecins qui sont toujours ivres.* »

Jusqu'à l'année dernière, ils fermaient les portes derrière eux en arrivant et empêchaient le personnel et les patients d'entrer. Si cette pratique ne semble plus avoir cours aujourd'hui, la présence de blindés et autres véhicules militaires à proximité des structures de soins dissuade radicalement les gens d'aller se faire soigner.

Quand les militaires ont besoin d'un médecin ou d'un spécialiste la nuit, ils n'hésitent pas à aller le chercher chez lui en BTR (blindé utilisé pour le transport de troupes) pour le ramener à l'hôpital. Peu importe l'heure et le lieu. Les médecins n'ont pas le choix, ils doivent les suivre.

---

### Extrait 2 : Article 10 - Protection générale de la mission médicale

1. *Nul ne sera puni pour avoir exercé une activité de caractère médical conforme à la déontologie, quels qu'aient été les circonstances ou les bénéficiaires de cette activité.*
2. *Les personnes exerçant une activité de caractère médical ne pourront être contraintes ni d'accomplir des actes ou d'effectuer des travaux contraires à la déontologie ou à d'autres règles médicales qui protègent les blessés et les malades, ou aux dispositions du présent Protocole, ni de s'abstenir d'accomplir des actes exigés par ces règles ou dispositions.*

---

## Arrestations, interrogatoires et tortures

### Soupçonné d'avoir soigné un combattant, S. a été enlevé chez lui en pleine nuit par des hommes masqués et torturé pendant deux jours

*« Ils sont arrivés à 1h du matin, ils frappaient et donnaient des coups de pied dans la porte. Ils voulaient savoir qui habitait cette maison, j'ai répondu que c'était la mienne et que j'étais médecin. Ils m'ont dit qu'un des leurs était malade et que je devais les accompagner. Ils ne se sont pas présentés et n'avaient aucun papier officiel. A peine sorti, ils m'ont embarqué dans leur voiture en me mettant une cagoule sur la tête pour que je ne puisse ni me repérer, ni voir leur visage. Ils m'ont conduit au troisième étage d'un immeuble et m'ont jeté par terre. Puis ils m'ont menotté et les tortures ont commencé.*

*Ils étaient deux, l'un me frappait sur le dos, les reins et le ventre avec une sorte de batte de base-ball, tandis que l'autre me fixait des fils sur les doigts pour envoyer de l'électricité. J'étais attaché à un tuyau, je ne pouvais pas bouger, j'avais la tête recouverte et du scotch sur les yeux. Ils n'arrêtaient pas de me demander si je connaissais des « boïeviki » (combattants tchéchènes), si j'en avais soigné, ils voulaient des noms et des adresses. J'avais beau leur dire que je n'en connaissais pas, ça ne changeait rien. Ensuite, l'un d'eux a essayé de m'arracher un œil avec ses doigts. Et puis ils ont commencé à me limer les dents du bas pour me mettre les nerfs à vif. J'ai perdu plusieurs fois connaissance. Finalement, ils m'ont dicté une lettre qui stipulait que j'allais les aider à retrouver des combattants et ils m'ont obligé à signer. Je ne savais plus ce que je faisais, ils alternaient les coups et les seaux d'eau froide sur la tête. Après deux jours, ils m'ont emmené dans mon village pour que je leur montre dans quelle maison je m'étais rendu pour soigner un homme un mois auparavant. J'avais effectivement été appelé pour un blessé, mais je ne m'en souvenais plus, je ne lui avais même pas demandé son nom. Il était blessé à l'épaule et je n'avais pas de quoi le soigner, je lui ai dit de se rendre dans l'hôpital le plus proche, c'est tout. Ils m'ont relâché à l'aube. En partant, ils m'ont précisé qu'ils reviendraient dans une semaine et qu'ils me tueraient si je ne retrouvais pas cette maison.*

*J'ai été obligé de quitter mon village et depuis je me cache. Je n'ai fait que mon travail, je n'ai jamais fait de différence entre un combattant, un soldat russe ou un civil, je soigne tout le monde, toutes les victimes de cette guerre. »*

Aujourd'hui, S. est condamné à l'exil avec toute sa famille. Il a failli perdre la vie, les habitants du village, eux, ont perdu leur médecin.

### **Coupable d'avoir soigné des blessés après un nettoyage, R. a passé douze heures dans une fosse**

*« J'ai été appelé après un nettoyage sanglant, deux jeunes hommes étaient blessés. Combattants ou pas, je les ai soignés, j'ai aussi soigné des femmes et d'autres personnes. Ensuite, les habitants ont brûlé tout ce qui pouvait laisser des traces, les compresses et les vêtements ensanglantés. Le lendemain, les Russes sont revenus, quelqu'un leur avait dit que j'étais venu pour des blessés. Ils ont à nouveau fouillé toutes les maisons, ils n'ont rien trouvé, mais peu de temps après, ils sont venus me chercher chez moi. Ils m'ont emmené à la Kommandature où j'ai été longuement interrogé, mais je ne veux pas parler de ce qui s'est passé là-bas. J'ai avoué que j'avais soigné une vieille femme et ils m'ont jeté dans une fosse avec d'autres hommes. J'y suis resté douze heures avant qu'ils ne me relâchent. Depuis, je suis toujours sous surveillance, mes moindres faits et gestes sont contrôlés, ma maison, ma famille, mes déplacements. Je suis médecin, ici, tout le monde le sait et je soigne tout le monde sans distinction, de toute façon je n'ai pas le choix. Mais maintenant, j'ai peur tout le temps. »*

### **Torturée et violée**

Très récemment, une infirmière accusée d'avoir soigné des combattants tchéchènes durant la première guerre (entre 1994 et 1996) a été arrêtée avec son mari. Des hommes masqués ont débarqué dans sa maison à 4h du matin. Ils l'ont emmenée et séquestrée pendant une semaine. 7 jours de cauchemar durant lesquels Z. a subi les pires sévices : tortures à l'électricité et viol. Z. vit depuis peu en exil, elle a été obligée de fuir la Tchétchénie.

### **Accusé d'avoir fait son boulot**

*« Plusieurs blessés nous avaient été amenés en même temps. Certains nécessitaient des interventions urgentes. J'ai été chargé d'opérer l'un d'entre eux. Je n'ai appris qu'après qu'il s'agissait d'un combattant, mais de toute façon, pour moi, ça n'aurait rien changé. Il n'en allait pas de même pour les Russes, qui ont très rapidement été mis au courant. J'ai été convoqué sur le champ à la kommandature pour y être interrogé et m'expliquer. Je ne choisis pas les blessés que je soigne, je ne leur demande pas leurs papiers avant de les opérer, en fait on nous accuse de faire notre boulot ! Je ne sais pas faire la différence entre celui qui est bandit et celui qui ne l'est pas, ce genre de chose devrait se régler dans un tribunal, pas ici. Les Russes nous accusent aussi de laisser les gens quitter l'hôpital, mais ce n'est pas une prison ! Si les familles veulent emmener leurs blessés, on ne peut pas les en empêcher. Un jeune homme qui saute sur une mine sera de toute façon très vite accusé de l'avoir posée lui-même. Dans ces conditions, c'est clair qu'il a peur de rester dans nos murs. Il n'y a tout simplement pas intérêt. »*

---

**Extrait 3 : Article 10 - Protection générale de la mission médicale**

3. *Les obligations professionnelles des personnes exerçant des activités de caractère médical quant aux renseignements qu'elles pourraient obtenir sur les blessés et les malades soignés par elles devront être respectées sous réserve de la législation nationale.*
  4. *Sous réserve de la législation nationale, aucune personne exerçant des activités de caractère médical ne pourra être sanctionnée de quelque manière que ce soit pour avoir refusé ou s'être abstenue de donner des renseignements concernant les blessés et les malades qu'elle soigne ou qu'elle a soignés.*
- 

**Sous surveillance**

En Tchétchénie, tous les médecins ont l'obligation d'annoncer les blessures par balle, par armes blanches et toutes autres « blessures suspectes » aux autorités militaires et policières dans les plus brefs délais. Un seul écart à la règle peut leur valoir une arrestation. Il leur est par ailleurs strictement interdit d'opérer en dehors des hôpitaux.

*« Nous connaissons les consignes et ce qui nous attend si nous ne les suivons pas. De toute façon, nous sommes extrêmement surveillés. Nous ne sommes pas libres, pour chaque acte médical nous devons rendre un rapport aux militaires, et en général, on ne leur apprend rien, ils sont au courant avant nous de l'état du blessé. Ils savent exactement qui arrive à la réception de l'hôpital et pour quel problème. Ils sont très bien renseignés, le nombre des délateurs est en constante augmentation. Nous ne pouvons avoir confiance en personne. Nos propres voisins peuvent nous dénoncer parce que nous sommes médecins. Nous savons que tout peut arriver et à n'importe quel moment, nous ne sommes jamais en sécurité. S'ils veulent vraiment arrêter un médecin, il leur suffit de dissimuler des médicaments prohibés dans ses affaires et ils ne se gênent pas pour utiliser ce type de méthode. »*

**L'objet du délit**

L'équipement médical est lui aussi l'objet d'une étroite surveillance de la part des forces russes. Du matériel de radiologie aux instruments chirurgicaux, en passant par les kits d'urgence ou les compresses usagées, tout est sous contrôle, puisque ce matériel est susceptible de servir la cause ennemie. Dans certaines zones, plus de 50 % des kits de soins primaires distribués par les organisations humanitaires ont été confisqués pendant des nettoyages sous prétexte qu'ils pouvaient servir à soigner des combattants.

Lors de ces fameux nettoyages, toujours très largement pratiqués par les forces fédérales, les soldats s'attardent systématiquement dans les maisons du personnel soignant. *« Dans mon quartier, les nettoyages ont lieu une fois par semaine et depuis le temps, ils savent que je suis infirmière, le contrôle est toujours plus strict chez moi que chez mes voisins. Ils cherchent du matériel de soins, de chirurgie ou d'anesthésie pour nous accuser ensuite de soigner des combattants ».*

### **Un mois de détention pour un scalpel**

Rares sont les médecins qui osent garder une trousse d'urgence chez eux ou dans leur voiture. C'est beaucoup trop dangereux, si les fédéraux la trouvent, ils sont immédiatement interpellés. *« J'ai été arrêté avec ma voiture à un poste de contrôle. En fouillant mon véhicule, les soldats sont tombés sur ma trousse médicale. Dedans, j'avais des petits instruments dont je me sers pour la circoncision et deux pinces. J'ai été accusé de soigner des combattants et emmené dans un camp de filtration pour un interrogatoire musclé... Ils m'ont gardé un mois. Certains prisonniers nécessitaient des soins urgents, de jeunes hommes notamment sur lesquels ils avaient tiré. J'ai pu les soigner. En peu de temps, je suis devenu le médecin du camp. »*

### **Torture et interrogatoire pour avoir sauvé du matériel médical**

Pour préserver les équipements des bombardements ou des nettoyages, certains médecins comme T. prennent le risque de les sortir de l'hôpital pour les mettre à l'abri chez eux. *« Ils ont trouvé ce matériel lors d'un nettoyage. Ils m'ont arrêté, ils voulaient savoir ce que j'avais l'intention d'en faire. Je leur ai expliqué que je voulais juste sauver cet équipement de la destruction, d'ailleurs les papiers étaient en règle. Ils m'ont gardé pendant 36 heures. 36 heures d'interrogatoire et de torture à l'électricité. Et puis ils m'ont relâché à l'heure du couvre-feu. Au premier check point, les soldats m'ont jeté par terre et battu. Un d'entre eux voulait me tuer ; il a changé d'avis quand un de ses camarades lui a fait remarquer que s'ils le faisaient, ils seraient obligés de creuser un trou pour dissimuler mon corps... Ce dont ils n'avaient aucune envie. Ils ont fini par me laisser passer. Je me suis précipité sur la première maison, les gens m'ont accueilli et j'ai passé la nuit chez eux avant de rentrer chez moi le lendemain matin. Depuis je suis sous haute surveillance et il y a toujours des gens prêts à me dénoncer. Ici en Tchétchénie, les médecins ne sont pas considérés comme des civils. »*

### **Arrêté pour avoir soigné son frère**

*« Mon frère venait d'avoir un très grave accident de voiture, je le soignais chez moi, j'avais donc quelques instruments de chirurgie. Je n'ai pas pu le sauver et quand il est mort, je n'ai pas pensé tout de suite à me débarrasser de mes instruments. J'ai été arrêté en pleine rue, au marché. Ils ont passé ma maison au peigne fin et ils ont bien évidemment trouvé mon matériel. Ils me l'ont pris et je me suis retrouvé à la Kommandature. Ils ne voulaient rien entendre de mes explications, ils m'accusaient d'aider des « terroristes ». Ils ont fini par me laisser partir à la condition que je trouve des preuves de ce que j'avais fait. J'ai passé des semaines à essayer de retrouver les papiers qui prouvaient que j'avais acheté ce matériel en toute légalité dans une autre république, que je l'avais gardé chez moi en cas de gros problème et qu'en l'occurrence, il avait servi à soigner mon frère. »*

---

**Extrait 4 : Article 11 - Protection des unités et moyens de transport sanitaires**

1. *Les unités et moyens de transport sanitaires seront en tout temps respectés et protégés et ne seront pas l'objet d'attaques.*
  2. *La protection due aux unités et moyens de transport sanitaires ne pourra cesser que s'ils sont utilisés pour commettre, en dehors de leur fonction humanitaire, des actes hostiles. Toutefois, la protection cessera seulement après qu'une sommation fixant, chaque fois qu'il y aura lieu, un délai raisonnable, sera demeurée sans effet.*
- 

*« On a beaucoup parlé de la prise d'otage de Nord Ost, nous, nous sommes otages de notre métier et des hôpitaux qui sont régulièrement pris sous le feu des armes. Les soldats russes ne font rien pour nous éviter. »*

Si les descentes de l'armée russe dans les hôpitaux semblent moins fréquentes depuis quelque temps, elles n'ont pas cessé pour autant. L'automne dernier, des hommes masqués ont débarqué dans une salle d'opération pour exécuter un blessé déjà anesthésié. Après avoir vidé leurs chargeurs sur l'homme allongé, ils ont saccagé le matériel et tout l'équipement chirurgical.

Leurs expéditions dans les structures de soins ne se passent généralement pas en douceur et il n'est pas rare que des membres du personnel médical soient violemment brutalisés au passage. Toutes les pièces sont fouillées, inspectées dans les moindres recoins, les identités sont contrôlées, les équipements sont régulièrement endommagés et ils ne repartent pas souvent les mains vides. Tout blessé soupçonné d'être combattant est embarqué. Peu importe son état.

## **Les spécialités à risque**

En plaine, les chirurgiens, les traumatologues et les anesthésistes sont les plus exposés. En cas de blessures, les combattants tchéchènes et les militaires russes les sollicitent en priorité. Et une fois de plus, quelles que soient les circonstances, ces médecins ne peuvent pas refuser de les soigner. Dernièrement, un chirurgien menacé de mort par des combattants wahhabites pour avoir refusé d'aller soigner un des leurs a été obligé de s'exiler. Un de ses confrères, qui, lui, avait accepté, a été dénoncé et arrêté par les fédéraux. Il a disparu, personne n'a retrouvé sa trace.

Dans les montagnes et dans les villages où les combattants tchéchènes sont plus nombreux, tous les médecins risquent gros. Qu'ils soient pédiatres, gynécologues ou chirurgiens, ils sont tous logés à la même enseigne. Les disparitions et les arrestations sont fréquentes.

---

### Extrait 5 : Article 7 - Protection et soins

1. *Tous les blessés, les malades et les naufragés, qu'ils aient ou non pris part au conflit armé, seront respectés et protégés.*
  2. *Ils seront, en toutes circonstances, traités avec humanité et recevront, dans toute la mesure du possible et dans les délais les plus brefs, les soins médicaux qu'exige leur état. Aucune distinction fondée sur des critères autres que médicaux ne sera faite entre eux.*
- 

*« Après une explosion ou une attaque, les militaires sont tenus d'amener les blessés à l'hôpital, ils ne peuvent pas les laisser sur la voie publique. Souvent, ils les jettent dans l'entrée et ils attendent. Ils nous observent, ils veulent voir comment on réagit. Si on se précipite dessus, ils nous soupçonnent tout de suite de les connaître, ils veulent leurs noms et leurs adresses. Si on ne se jette pas dessus, ils nous demandent pourquoi on ne fait pas notre boulot. Ils ont du plaisir à faire traîner les choses, pendant ce temps, des gens se vident de leur sang. S'ils pouvaient tous les laisser crever à la réception, ils le feraient. Pour nous, en tant que médecins, c'est terrible. Quoi qu'on fasse, on est coupable de quelque chose. »*

## Accès aux soins

En Tchétchénie, l'accès aux soins est toujours gravement entravé. La présence de très nombreux check points retarde l'accès aux structures médicales. Les nettoyages organisés par l'armée russe, qui consistent à verrouiller un quartier ou un village pour procéder à des rafles et à des contrôles d'identité en interdisent totalement l'accès pendant plusieurs heures ou plusieurs jours.

Le personnel sanitaire, les patients et les blessés sont fréquemment bloqués par ce genre d'opération. Par ailleurs, après chaque nettoyage, la fréquentation des hôpitaux augmente.

En règle générale, les gens préfèrent éviter les hôpitaux ou y rester le moins longtemps possible de peur de se faire arrêter. Ils quittent souvent les lieux après avoir reçu les premiers soins d'urgence. *« Un blessé nous a été amené avec sept balles dans le corps, il avait aussi les deux bras cassés. Nous l'avons opéré tout de suite. Le lendemain, (soit environ 12 heures après son arrivée) sa famille l'a emmené. Aujourd'hui nous ne savons pas où il est, ni s'il est encore en vie. Ce genre de situation est courante, les gens ne veulent plus rester à l'hôpital, ils sont terrifiés, même si les descentes sont moins courantes qu'en 2000. »*

Les ambulances ne peuvent pas circuler librement, plusieurs d'entre elles ont déjà essuyé des tirs, malgré des autorisations spéciales. Le couvre-feu en vigueur de 21h00 à 6h00 du matin rend les interventions nocturnes quasiment impossibles. Toute personne sans exception qui se déplace la nuit est susceptible de se faire tirer dessus sans sommation. Dans les hôpitaux de Grozny, il est fortement déconseillé de venir après 17h00, en hiver la nuit tombe vite et les fédéraux n'attendent pas l'heure officielle du couvre-feu pour entamer les hostilités.

A Grozny, comme sur tout le territoire, les moyens de communication civils n'ont pas encore été rétablis. Dans les hôpitaux, le téléphone fait partie des souvenirs d'avant-guerre. Le manque d'organisation des autorités militaires et de la milice tchétchène dans le domaine n'arrange pas la situation. *« Une femme enceinte était soignée dans notre hôpital. Ses contractions ont commencé un soir. Comme notre*

*gynécologue n'était pas de garde, nous voulions l'emmener à la maternité. Nous sommes allé trouver les miliciens d'à côté pour leur demander de nous escorter, ils ont accepté tout en nous signalant qu'ils n'avaient pas de contact radio avec les snipers postés sur les toits le long du trajet et qu'ils n'avaient aucun moyen de leur demander de ne pas nous tirer dessus... »*

L'approvisionnement en matériel médical indispensable aux fonctionnements des hôpitaux ne peut être garanti. Il se fait au bon vouloir des autorités militaires qui décident de l'ouverture ou de la fermeture des routes et qui délivrent ou pas les autorisations nécessaires aux ONG pour circuler sur le territoire.

*« Si l'accès aux hôpitaux était normal, ils seraient pleins ! » Ce constat fait l'unanimité au sein du corps médical tchéchène. « Les gens ont peur de venir. Chaque jour, des civils meurent faute d'accès aux soins. Malgré les risques, je garde un kit d'urgence chez moi et je suis en train de constituer des kits d'accouchement. Il y a trop de femmes qui meurent parce qu'elles n'ont pas pu se rendre à l'hôpital ou à la maternité. Des gens viennent parfois me chercher chez moi la nuit, je sais que je risque ma vie, mais je ne peux pas les laisser mourir. Certains malades n'ont aucune chance de survie si on ne les soigne pas rapidement. On ne peut toujours attendre. A 6h00 du matin il est souvent trop tard. »*

De septembre 1999 à août 2002, Médecins du Monde a mené une enquête dans 7 hôpitaux et centres de santé (Gudermès, Urus Martan, Argun, Grozny : Hôpital N°9 et Hôpital pédiatrique, Tsotsan Yurt et Nojaï Yurt). Cette étude a permis de compiler des données relatives à l'épidémiologie, à la traumatologie et à la chirurgie liées au conflit. Ces données ont été comparées avec une autre étude concernant la santé des populations tchéchènes déplacées en Ingouchie.

## Quelques constats de cette étude

- ◆ Dans la plupart des hôpitaux en Tchétchénie il y a des variations importantes du nombre total de patients en ambulatoire ainsi que dans les services de traumatologie et de chirurgie ;
  - ⇒ Ces variations sont directement liées à l'augmentation ou la diminution de l'intensité du conflit, ainsi qu'à la fréquence des « nettoyages » effectués par l'armée russe (bouclages de quartiers ou de villages entiers pendant ces opérations de « nettoyage »).
- ◆ Ces variations aiguës des fréquentations des centres de santé et des hôpitaux (notamment en chirurgie et en traumatologie) persistent toujours ;
  - ⇒ Ces indicateurs quantitatifs prouvent que le conflit armé continue et qu'on est loin de la « normalisation » annoncée officiellement par les autorités russes ;
  - ⇒ Les baisses importantes du nombre de patients, (à l'hôpital No 9 de Grozny par exemple), sont souvent directement liées à des « descentes » de militaires russes dans cet hôpital et à la multiplication de rafles au centre de Grozny.
- ◆ Les séjours à l'hôpital, même pour des maladies ou des blessures graves, sont très courts. Les patients quittent les centres de soins très prématurément ;
  - ⇒ La raison principale étant la peur des arrestations. La suspicion d'être un combattant est permanente pour toute personne blessée. Le danger d'être arrêté par les forces russes dans les hôpitaux est omniprésent.

- ◆ Le ratio homme/femme peu important (5,3 hommes pour 10 femmes venant consulter) ;
  - ⇒ Une grande partie des hommes de plus de 15 ans ont quitté la Tchétchénie par peur d'être arrêtés (combattants potentiels) ;
  - ⇒ Même sérieusement blessés ou avec des besoins médicaux urgents, les hommes évitent de se rendre dans les hôpitaux où ils peuvent, à tout moment, être arrêtés par les forces russes.
- ◆ Importance quantitative de pathologies dont la cause psychogène est évidente (troubles fonctionnels divers).
  - ⇒ Le climat de guerre permanent et les « nettoyages » récurrents de l'armée russe entretiennent le stress et la terreur. Cela expliquerait la hausse constante de syndromes psychotraumatiques et dépressifs.
- ◆ Proportion très importante d'enfants présentant une anémie clinique, ainsi que des pathologies dues aux problèmes d'hygiène ;
  - ⇒ Les familles ont d'énormes difficultés à se déplacer pour s'approvisionner, les carences nutritionnelles sont dès lors inévitables. Les infrastructures d'eau et de sanitation déjà fortement endommagées par la guerre continuent à se détériorer.

## CONCLUSIONS

*Médecins du Monde* constate que des violations graves du droit international humanitaire en Tchétchénie continuent en toute impunité, notamment en ce qui concerne le personnel médical et l'accès aux soins des populations civiles.

*Médecins du Monde* demande aux autorités russes :

1. Le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment du Protocole additionnel des Conventions de Genève relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II) et de l'article 3 commun aux Conventions de Genève.
2. L'arrêt immédiat de toute pression, mauvais traitement ou autre entrave vis-à-vis du personnel médical.
3. La garantie de l'accès aux soins pour toute la population tchétchène.
4. L'accès des organisations humanitaires aux populations civiles.
5. La mise en place d'une commission d'enquête internationale pour les crimes de guerre, les violations graves du droit international humanitaire et des droits de l'homme.
6. L'accès aux rapporteurs spéciaux des Nations unies, notamment au rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, l'expert indépendant sur la protection des personnes contre les disparitions forcées ou involontaires, et le représentant du Secrétaire général sur les personnes déplacées dans leur propre pays.

*Médecins du Monde* souhaite qu'une résolution soit adoptée par la Commission des droits de l'homme des Nations unies sollicitant que des mesures immédiates soient prises dans ce sens par les autorités russes et que le Haut Commissaire aux droits de l'homme suive l'évolution et sa mise en œuvre.

## MEDECINS DU MONDE DANS LA REGION

*Médecins du Monde* est présent en Tchétchénie depuis 1995

**1995** : Soins de santé primaire et chirurgicaux en Tchétchénie et en Ingouchie.

**1996** : *Médecins du Monde* ajoute un volet «santé mentale» à ses activités médicales

**Février 1998** : Evacuation du personnel expatrié pour des raisons de sécurité. Les opérations déjà en place sont maintenues et monitorées de loin (6 camps de déplacés à Argun, Goudermès et Grozny).

**Octobre 1999** : Le personnel local de *Médecins du Monde* est contraint d'évacuer Grozny, à cause de l'intensification des combats. Pendant ce temps, le personnel expatrié est à nouveau en Ingouchie, pour ouvrir des dispensaires médicaux dans les camps de déplacés en Ingouchie. *Médecins du Monde* ouvre son bureau du Nord Caucase à Nazran.

**Janvier 2000** : *Médecins du Monde* retourne en Tchétchénie pour approvisionner les camps de déplacés d'Argun et Goudermès. Après le transfert d'une partie du fret de Severny à Sernovodsk (ville située à la frontière entre l'Ingouchie et la Tchétchénie), *Médecins du Monde* décide de travailler également dans ce « nouveau » camp de déplacés. Une mission exploratoire est conduite dans les hôpitaux toujours en activité afin de développer un programme chirurgical. Actuellement, *Médecins du Monde* approvisionne sept hôpitaux en matériel chirurgical et médical.

**Mars 2000** : *Médecins du Monde* ouvre un dispensaire pour des consultations de santé de primaire à « Microrayon », le district le plus peuplé de Grozny.

**Juillet 2000** : *Médecins du Monde* ouvre un deuxième dispensaire à Grozny pour des consultations de santé primaire dans le district de « Oktiabr ».

**Septembre 2000** : Fin de l'approvisionnement en médicaments du camp de Sernovodsk, après un accord avec MSF France

**Décembre 2000** : Deux dispensaires médicaux (soins de santé primaire et ergothérapie) sont fermés à Goudermès, à cause de la réorientation des programmes (la situation en termes d'accès aux services de santé est devenue moins problématique à Goudermès, et *Médecins du Monde* travaille avec l'hôpital central depuis un an, la population qui bénéficie des activités d'ergothérapie est la même depuis cinq ans).

Severny (Ingouchie) : fermeture du dispensaire médical dans ce camp, puisque les déplacés sont transférés dans les nouveaux camps A et B. *Médecins du Monde* ne travaille pas dans ces camps puisque Islamic Relief y a construit des polycliniques.

**Février 2001** : Fermeture d'un des dispensaires médicaux et des deux programmes d'ergothérapie à Argun.

**Mars 2001** : Début de l'approvisionnement de l'hôpital pédiatrique républicain de Grozny.

**Depuis 2001**, *Médecins du Monde* mène un programme d'assistance médicale d'urgence pour les personnes déplacées en Ingouchie et en Tchétchénie et de soutien aux structures médicales tchétchènes.

Ce programme comporte trois volets :

- Soins de santé primaire, en Ingouchie et en Tchétchénie ;

- Dotations de matériel chirurgical et médical auprès des hôpitaux en Tchétchénie ;
- Santé mentale en Ingouchie.

### Soins de santé primaire, en Ingouchie et en Tchétchénie

Le but de ce volet est d'améliorer de façon durable la qualité des soins de santé primaire que reçoivent les déplacés à la fois en Ingouchie et en Tchétchénie. Ce programme médical est mené dans deux dispensaires situés dans les camps de tentes de Bart (à Karabulak), et de Sputnik (à Sleptsovskaya). Les dispensaires accueillent 4 500 patients par mois, en Ingouchie, et préviennent et traitent les maladies courantes. Ce sont des consultations réalisées par deux médecins généralistes, deux pédiatres, sept jours par semaine. Une garde est également assurée 24h/24 par des infirmières.

En Tchétchénie, où l'accès aux structures médicales est l'un des problèmes majeurs, *Médecins du Monde* contribue à améliorer l'état de santé de la population à travers des consultations de soins de santé primaire dans trois structures médicales : deux à Grozny et un à Argun.

*Médecins du Monde* travaille, en partenariat avec les autorités médicales ingouches et tchétchènes et les autres ONG internationales, pour assurer un meilleur accès au système de santé, notamment par un suivi du système de références, le monitoring étant assuré par le personnel local et expatrié.

### Dotation en matériel chirurgical et médical auprès des hôpitaux en Tchétchénie

Afin d'améliorer la qualité des soins prodigués par les structures de santé, *Médecins du Monde* approvisionne, tous les mois, en matériel médical et chirurgical sept hôpitaux des principales municipalités tchétchènes : l'hôpital N°9 et l'hôpital pédiatrique républicain à Grozny, les hôpitaux centraux d'Argun, Goudermès, Urus-Martan, Noja-lurt, et l'hôpital local de Kourchaloï.

Dans ces villes les plus peuplées, *Médecins du Monde* contribue à améliorer les services médicaux réalisés dans les hôpitaux mentionnés ci-dessus, qui ont un bloc opératoire (chirurgie de guerre, blessures par mines...), à travers l'augmentation de la qualité des soins pré-opératoires, opératoires et post-opératoires.

L'approvisionnement en matériel médical et chirurgical se fait tous les mois par le personnel local, répondant à des requêtes précises des chirurgiens et anesthésistes tchétchènes, requêtes qui sont vérifiées par l'équipe d'expatriés. Le processus de monitoring est assuré par le personnel local et expatrié sur un mois, selon les possibilités d'accès.

### Santé mentale en Ingouchie

Ce volet est réalisé dans les camps de tentes de « Bart » et de « Sputnik » par une équipe composée de plusieurs psychologues et d'un psychiatre, travaillant en étroite coopération avec l'équipe médicale. L'équipe reçoit les déplacés souffrant de traumatismes et réalisent des thérapies de groupes et des consultations individuelles.

Pour prendre en considération les blessures psychiques et pour prévenir le stress post-trauma, *Médecins du Monde* travaille sur quatre axes :

- sensibilisation des équipes médicales (*Médecins du Monde*, autres ONG, médecins ingouches) et des professeurs des camps,
- groupes de discussions pour les femmes,
- sessions de travail et consultations individuelles pour les enfants dans le camp « Sputnik », et la même chose pour les enfants et adolescents dans le camp « Bart »,
- groupes de discussion pour les jeunes dans les deux camps.